

## Attention Christine Bosse, commissaire enquêtrice

Objet : Enquête publique à Hoedic portant sur la révision du zonage d'assainissement collectif volet "Eaux Usées"

Suite à notre rencontre du 7 septembre 2018, je vous fais part ci-dessous de mes observations.

Les documents proposés avec cette enquête sont erronés dans leur description de l'installation d'origine, sur un aspect lourd de conséquences d'un point de vue environnemental.

L'exutoire du lagunage ne se déverse pas dans un « fossé qui rejoint l'océan » ainsi que les deux rapports le suggèrent (p.33, *Évaluation environnementale* et p. 14, *Révision du zonage*), mais dans un fossé qui se déverse dans l'étang sud d'Hoedic, lequel étang n'est pas ouvert sur l'océan.

Cette inexactitude sur le devenir réel des effluents de la station d'épuration permet au *Rapport environnemental* de l'enquête de conclure opportunément en l'absence d'impact du lagunage sur l'environnement : p. 43 « *Le projet de zonage n'aura pas d'impact la zone Natura 2000* » et p. 4 : « *Le projet de zonage n'aura pas d'impact sur la diversité biologique* ».

Plus que l'extension du zonage de collecte, c'est la conception même de la station dès sa création qui pose question. Et l'extension du zonage ne pourra qu'aggraver cette situation. Ce point et ses conséquences ont déjà largement été évoqués en diverses réunions dans le cadre de l'AGFHE, avec la municipalité, le Conservatoire du littoral (propriétaire de l'étang,) et les gestionnaires du lagunage AQTA et Saur.

Cet étang, milieu naturel dans le périmètre du Conservatoire du littoral, zone Znieff, Natura 2000, ne devrait rien recevoir pour être en équilibre, alors qu'en 20 ans il a pu recevoir du lagunage entre 4 et 8 tonnes de phosphore. Même chose pour l'azote, même si cela est plus complexe une partie pouvant s'éliminer sous forme gazeuse.

Cette situation devrait faire l'objet d'une analyse fine au plus vite, avant et indépendamment des projets d'extension de zonage.

Or en septembre 2018, malgré de nombreuses réunions sur ce sujet, les gestionnaires préfèrent maintenir que "*Le rejet s'effectue dans un fossé qui rejoint l'océan* ».

Le 10 septembre 2018

Pierre Buttin  
président de l'association Melvan,  
vice-président de l'Association de gestion du fort et  
de son environnement (AGFHE, Conservatoire du littoral).